

Centre Social Mosaïque

31, Place des écoles

01320 CHALAMONT

Tél : 04 74 61 73 35

Fax : 04 74 46 92 42

accueil@csmosaïque.fr

www.centresocialmosaïque.jimdo.com



Projet éducatif du centre social

Préambule

Le centre social Mosaïque propose sur la commune de Chalamont et à l'attention de l'ensemble des familles de la Communauté de Communes du canton de Chalamont, dans le cadre de son projet social :

- Un accueil de loisirs 3-11 ans (périscolaire, mercredis, vacances)
- Un accueil de loisirs 11-17 ans (vacances)
- Des animations jeunesse (mercredis, en soirée, samedi, ...)
- Un multi accueil Petite Enfance (ouverture en septembre 2013)
- Un Relais Assistantes Maternelles (ouverture en septembre 2013)
- Des animations Familles
- Des Activités Loisirs Cultures Sports
- Des actions et animations dans le cadre de son rôle d'animation sociale et globale

Cadre du projet éducatif

Le centre social est une association sans implication politique ou religieuse. Ces activités en sont le reflet. Le présent projet éducatif couvre l'ensemble des activités du centre social. Pour chaque secteur nécessitant plus de précisions, un projet pédagogique sera mis en place.

Quel que soit les temps d'ouverture et les activités, la volonté du centre social est de proposer un réel temps éducatif complémentaire pour les enfants présents, ouvert à l'ensemble des enfants du territoire et laissant une place importante aux parents.

En ce qui concerne l'accueil de loisirs (3-11 ans et 11-17 ans), les enfants accueillis sont tous les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 17 ans maximum, sachant qu'un accueil en fonction des tranches d'âge sera organisé.

Les grands objectifs éducatifs

Les grands objectifs éducatifs du centre social sont les suivants :

- Amener l'enfant, l'adolescent, les adultes à découvrir des activités variées et originales, tout en prenant compte l'âge et le besoin de chacun
- Développer le respect de chacun, le rapport aux autres et le rapport à son environnement de vie
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté sur l'ensemble de ses orientations telles que la solidarité, la tolérance, la reconnaissance de la diversité, la laïcité, ...
- Permettre le développement physique, mental et social de l'enfant, de l'adolescent.
- Permettre à chacun de s'affirmer en tant qu'individu et de respecter cet individu au sein d'un accueil collectif

La mise en œuvre du projet éducatif

Les objectifs éducatifs devront trouver une réponse au sein des projets pédagogiques spécifiques à chaque secteur d'activité mais les membres du conseil d'administration représentant la population du territoire et les adhérents du centre social orientent vers les points suivants :

- Le développement des échanges intergénérationnels

- L'accompagnement des parents et l'affirmation de leur rôle, de leur place au sein même de l'association
- La nécessité d'insister dans les activités sur le rapport aux autres
- La transmission des savoirs entre les enfants et entre les adultes
- L'ouverture à l'environnement de l'accueil dans ses dimensions associatives, culturelles, géographiques, ...
- La complémentarité avec les acteurs éducatifs locaux (parents, écoles, collèges, associations, collectivités, ...)
- La protection de l'environnement de façon durable
- La diversité culturelle
- L'adaptation des activités en tenant compte de l'âge et du sexe des enfants sans discrimination, et de leurs rythmes
- La proposition d'un cadre d'accueil sécurisé et agréable, sans distinction et sans favoritisme.
- La proposition d'activités variées et nouvelles.

Les moyens mis à disposition pour répondre à ces objectifs éducatifs sont :

- Une équipe de bénévoles impliqués dans la vie de l'accueil pouvant faire des retours sur le fonctionnement général et fixant des orientations éducatives collectives et adaptées au public accueilli.
- Une équipe de salariés qualifiés à l'écoute des habitants
- Des partenaires locaux tels que les collectivités et les associations.
- Une communication accrue avec les familles et les partenaires afin de favoriser la connaissance et la reconnaissance de ce qui est fait au sein de l'accueil de loisirs.
- La définition par le conseil d'administration de modalités tarifaires favorisant l'accessibilité des familles, tout en prenant en compte les contraintes budgétaires de l'association.
- Des locaux se décomposant en plusieurs espaces.
- Des horaires larges prenant en compte les contraintes des familles.
- La nécessité de faire des points annuels d'évaluation du projet éducatif afin de faire les ajustements nécessaires en fonction des besoins du public accueilli.

Sur l'ensemble de ces temps d'ouverture, le centre social pourra proposer :

- Des activités avec des intervenants extérieurs (spectacles, artistes, animateurs sportifs, ...)
- Des séjours courts sur l'ensemble des tranches d'âges
- Des séjours de vacances
- Des actions ou séjours en partenariat avec d'autres accueils de loisirs ou d'autres associations locales ou départementales.

Tous nos partenaires, toutes les familles, les bénévoles et les salariés participant à la vie du centre social et son accueil de loisirs auront connaissance du projet éducatif de l'association.

Ce projet éducatif sera applicable dès sa validation par les instances dirigeantes de l'association et constituera le fondement éducatif de l'association.

Il pourra être enrichi régulièrement, selon les évolutions notables locales, et en fonction des orientations éducatives définies au sein du projet social du centre social.

Fait à Chalamont, le 25 février 2013.
 Pour le conseil d'administration,
 Le Président,
 Frédéric Parcerisas.